



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-211-08 Textilművés

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Réalisation d'ouvrages d'art en fils
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- dessin à main levée, peinture, conceptions des constructions d'espaces;
- créer, transformer et abstraire des formes de représentation excédantes le simple dessin de la scène;
- élaborer des plans créatifs selon ses plans d'études en s'appuyant sur ses souvenirs visuels et son regard intérieur;
- utiliser et élargir continuellement ses connaissances en matière de l'histoire de l'art, de la théorie de l'art, de l'histoire de son métier et de son habileté professionnelle.;
- collecter des matériels de source et des informations, rechercher d'inspiration pour son travail, élaborer son concept, planifier et programmer les procédures de travail;
- préparer des brouillons, présenter ses concepts et ses visions en dessin ou en forme plastique à un haut niveau artistique;
- réaliser des expériences technologiques et d'essai des matériaux en vue de créer de nouvelles qualités;
- préparer des matériels textiles, des motifs et des modèles indépendamment, d'une façon créative, avec des fortes aspirations esthétiques et en fonction de critères professionnels;
- préparer ses motifs de textile, ses brouillons, ses variations de motifs, ses colorites, ses miniatures, ses feuilles de ligne professionnellement à l'aide des programmes informatiques et/ou d'une façon manuelle;
- sélectionner et appliquer des matériels et des technologies appropriés;
- préparer et interpréter des dessins professionnels correctement;
- planifier, mettre en place et développer son arsenal de moyens;
- d'effectuer des tâches professionnelles dans les ateliers et les studios;
- appliquer les technologies, les matériels, les autres matériels utiles, les outils et les équipements les plus importants de sa profession;
- concevoir et préparer des produits à utiliser en tant que textiles intérieures selon l'environnement bâti;
- concevoir et réaliser des ouvrages en textiles pour les murs et les espaces intérieurs;
- concevoir et préparer des produits à utiliser en tant que vêtement, des vêtements ou des accessoires;
- documenter, archiver, préparer et présenter des présentations à l'aide des outils manuels et digitaux;
- respecter les règles concernant l'incendie, la prévention des accident au travail, la protection d'environnement, et la protection de santé;
- s'informer des conditions économique-juridiques de l'emploi et des entreprises.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

2723 Concepteur de produits textiles

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2021.09.16</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 40%;">Histoire professionnelle et connaissances professionnelles</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Histoire d'art</td> <td>5</td> <td>15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation d'un album de ses œuvres</td> <td>5</td> <td>21.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation d'un travail d'examen</td> <td>5</td> <td>49.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Histoire professionnelle et connaissances professionnelles	5	15.00	Épreuve orale	Histoire d'art	5	15.00	Épreuve pratique	Présentation d'un album de ses œuvres	5	21.00	Épreuve pratique	Présentation d'un travail d'examen	5	49.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Histoire professionnelle et connaissances professionnelles	5	15.00																		
Épreuve orale	Histoire d'art	5	15.00																		
Épreuve pratique	Présentation d'un album de ses œuvres	5	21.00																		
Épreuve pratique	Présentation d'un travail d'examen	5	49.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>Enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle 23/2018. (VII. 18.) Décret EMMI 27/2016 sur les exigences professionnelles et d'examen pour les qualifications professionnelles dans le domaine des ressources humaines. (IX. 16.) modifiant le règlement EMMI.</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Diplôme(s) : baccalauréat ou, dans le cas de l'enseignement parallèle, certificat d'études primaires de huitième année
- Conditions d'aptitude médicale requises

Modules d'exigences professionnelles:

10586-12 Théorie d'art et représentation

10588-16 Design et technologie

10589-16 Environnement professionnel contemporain

11686-16 Conception de textiles, théorie technique et dessin technique

11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)

11499-12 Animation de personnel II

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2021.09.16

CACHET